

ESSAI DE CONVENANCE



- L'essai de convenance, réalisé sur une partie représentative de l'ouvrage, permet de valider l'ensemble des choix techniques, en particulier lorsque l'ancien revêtement est conservé au moins partiellement.
- L'essai de convenance fait partie des bonnes pratiques. Il permet d'éviter les complications pouvant entraîner des moyens et des coûts supplémentaires parfois conséquents.

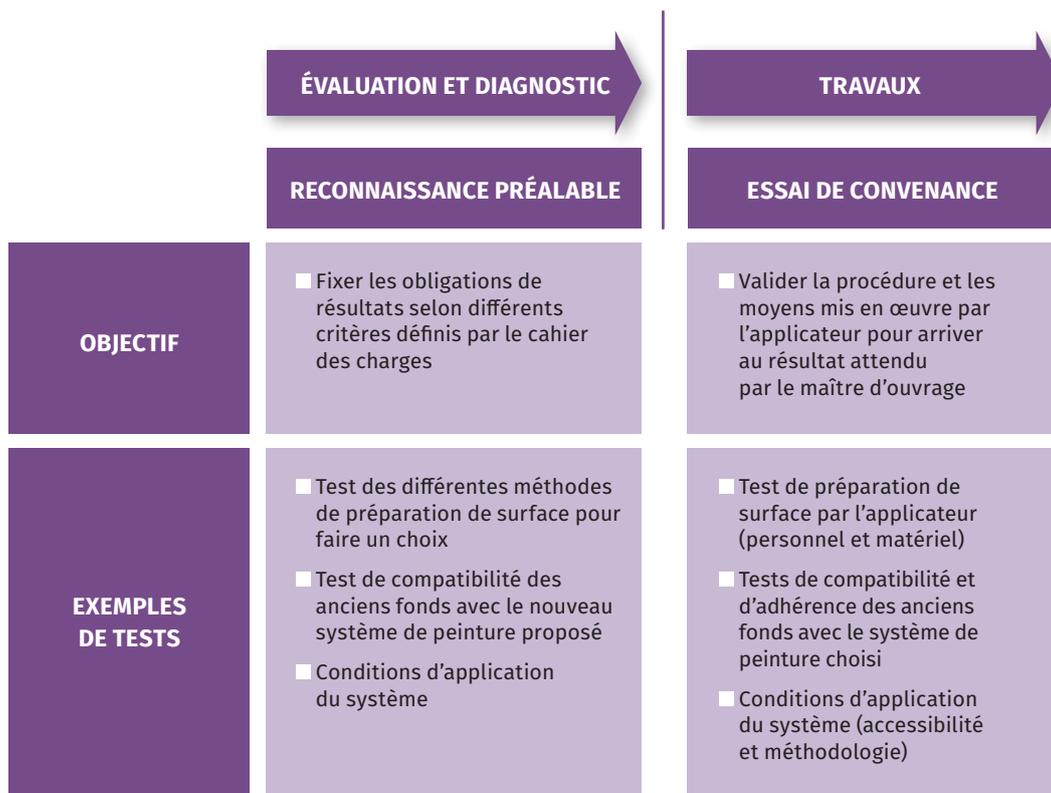
OBJECTIF DE L'ESSAI DE CONVENANCE

L'essai de convenance est effectué sur une surface représentative de l'ouvrage. Il sert à valider que la procédure de préparation de surface et d'application de peinture, ainsi que les moyens définis par l'applicateur, sont en adéquation avec le résultat attendu : l'atteinte de la spécification client. Il est donc conseillé de faire cet essai de convenance avant la mise en peinture d'un ouvrage en maintenance, notamment lorsque les anciens fonds sont conservés.

PRINCIPE & MÉTHODOLOGIE

Le principe est d'appliquer le nouveau système de peinture avec la préparation de surface associée et de faire un premier examen visuel après séchage complet. On vérifie ainsi l'aspect et on teste l'adhérence afin notamment de valider la préparation de surface, la tenue de l'ancien revêtement et la compatibilité de ces anciens fonds avec le nouveau système appliqué. Les résultats de ces tests permettent de confirmer le choix des travaux à effectuer. La surface traitée peut, si elle est conforme aux attentes, servir de surface de référence.

APPEL D'OFFRES



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Guide de protection anticorrosion des structures métalliques par systèmes de peinture
- Guide de formation du peintre anticorrosion
- Fascicule 56